

Lettre aux pharmaciens hospitaliers

Orvault, le 28/08/2024

Objet : Remise à disposition du THERASOLV® (urokinase) 100 000 UI et 500 000 UI

Chères consœurs, chers confrères,

Nous vous informons de la levée de tension d'approvisionnement et de la remise à disposition de la spécialité THERASOLV® (urokinase) pour les dosages 100 000 UI et 500 000 UI, poudre pour solution injectable / pour perfusion.

Ces spécialités pharmaceutiques sont indiquées pour la lyse intravasculaire des caillots sanguins dans les cas suivants :

- thrombose des cathéters veineux centraux et périphériques (agrée aux collectivités) ;
- thrombose veineuse profonde proximale aiguë étendue ;
- embolie pulmonaire aiguë massive ;
- artériopathie périphérique oblitérante aiguë avec menace d'ischémie d'un membre (agrée aux collectivités).

THERASOLV doit être conservé à une température ne dépassant pas 25°C.

THERASOLV doit être reconstitué avant utilisation avec le volume approprié de solution injectable de chlorure de sodium à 9 mg/mL (0,9 %).

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter notre Service d'Information Médicale par e-mail à l'adresse suivante infopv@theradial.com ou au 02 28 07 29 00.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de notre considération distinguée.

Françoise Michel-Guégan
Pharmacien Responsable
Directrice Affaires Pharmaceutiques